

Lyon, le 19 juin 2012

Le Directeur Académique
des Services de l'Education Nationale

à

Madame Fabienne LOREAU
Secrétaire départementale
SNUIPP - section du Rhône
12 rue de la Tourette
69001 LYON

L'Inspecteur de l'Education Nationale
Adjoint

Affaire suivie par :
M. Jean-Luc DURET

JLD/JG
n°2012-178

Téléphone :
04.72.80.67.14
Télécopie :
04.72.71.46.86
Mél.

ce.ia69-ien-adj@ac-lyon.fr

Site internet :

<http://www.ia69.ac-lyon.fr>

21, rue Jaboulay
69309 Lyon cedex 07

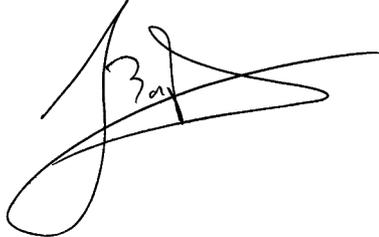
Madame la secrétaire départementale,

Vous m'avez sollicité le 30 mai et récemment par votre courrier du 14 juin, afin d'identifier, sur le logiciel interne au Rhône de gestion des animations pédagogiques, les temps d'informations syndicales à hauteur maximale de deux fois trois heures.

J'ai l'honneur de vous faire part que je donne une suite favorable à cette demande.

J'adresse un courrier dans ce sens aux inspecteurs du Rhône.

Je vous prie de croire, Madame la secrétaire départementale, à l'assurance de ma considération distinguée.



Jean-Louis BAGLAN